



FORMULAIRE DE PRE INSCRIPTION

Micro Crèches MOIRA – LEU LAGON – LILIKADOK

CHOISIR LA MICRO CRECHE :

LILIKADOK (Pointes Des Châteaux ST-LEU)

LEU LAGON (ST-LEU, Centre-ville)

MOIRA (Piton ST-LEU)

Choix 1

Choix 2

Choix 3

☐☐☐☐☐☐☐☐☐

INFORMATIONS :

Nom et Prénom de l'Enfant :

Date de naissance :

☐

Garçon

☐

Fille

N° allocation (**obligation**) :

Nombre d'enfants à charge :

Nom Prénom Représentant légal 1 :

Profession Représentant légal 1 :

Nom Prénom Représentant légal 2 :

Profession Représentant légal 2 :

Adresse* :

Congé parental :

oui ☐

non ☐

Date de fin :

Numéros de téléphones Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

Préciser si la personne est en situation de parent isolé :

oui ☐

non ☐

Adresse Mail 1* :

Adresse Mail 2 :

(*Adresse utilisées pour l'envoi de tous les documents)

INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-CRECHE :

La Micro Crèche est ouverte toute l'année sauf deux ponts par an.

(Les dates sont communiquées à l'avance par l'équipe et par affichage)

Les aides financières possibles :

1 – La CAF participe aux frais d'accueil du titre du CMG (complément libre de mode de garde). L'aide vous est versée mensuellement : au début du mois qui suit le mois concerné. (Ex : 10 juin pour le mois de mai).

2 – Une aide complémentaire est possible par le conseil général, selon votre quotient familial.

Si votre quotient familial est inférieur à 800 pour une famille de 1 enfant et à 750 pour une famille de plus de 1 enfant, vous bénéficiez de 70€ mensuels de Chèques Marmailles du Conseil Départemental. Sur présentation de la valeur de 70€ mensuel de Chèques Marmailles. Ce montant sera déduit de votre montant à régler.

3 – Le crédit impôt famille annuel (voir impôts.gouv.fr)

Ces aides sont cumulables.

Le tarif mensuel est dû en totalité, que vous soyez aidé ou non. Les frais d'accueil mensuels sont prélevés comme suit : Le 1^{er} du mois : la part famille ; à partir du 11 du mois suivant : la part CAF.

Exemple : accueil 4 jours/semaine, horaires classiques, avec 2 semaines de vacances inscrites au contrat : 1 350€ mensuel ; (741€ aide de la CAF ; 609€ de reste à charge dite « part famille ») pas de droit au chèques marmailles car quotient supérieur à 750€.

Mois de MARS

Le 1^{er} MARS : prélèvement de 609€ / le 11 Avril prélèvement de 741€

Mois d'AVRIL

Le 1^{er} AVRIL : prélèvement de 609€ / le 11 Mai prélèvement de 741€

Sans frais supplémentaires, la structure fournit pour la famille : coton, liniment, draps, serviettes, gants, collation, déjeuner et goûter.

Elle propose gratuitement :

- Les couches
- Le lait maternisé
- Les pots

Les marques actuellement proposées par la Micro Crèche sont les suivantes, MARMAILLES PLUS pour les couches, BLEDILAIT pour le lait et BLENDINA pour les pots. Celles-ci sont susceptibles d'être modifiées par la direction de la Micro Crèche. Nous vous informerons suffisamment à l'avance.

Toutes les Micro Crèches ne proposent ni bœuf ni porc pour les repas des enfants.

En cas d'autres lait et/ou couches et/ou pots souhaités, ils seront fournis (neuf et fermés) par la famille **à sa charge**.

L'encadrement est assuré par des professionnelles de la petite enfance ; éducatrices de jeunes enfant, animatrices titulaires du CAP petite enfance ou BEP carrières sanitaire et sociale. L'équipe peut être renforcée par la présence ponctuelle de stagiaires encadrées soumises aux mêmes obligations réglementaires (vaccination, casier judiciaire vierge etc... que les salariés).

L'adaptations se fait sur 5 jours :

Lundi : 1h avec le(s) parent(s) /
Mardi : 1h (dont 20mn sans le parent) /
Mercredi : 2H le matin (sans le parent) /
Jeudi : ½ journée matin 8H/12H15 /
Vendredi : petite journée 8H/15h.

Les heures d'arrivée et départs sont libres (sauf moment de repas et de sieste).

Il n'y a pas de déduction de tarif en cas d'absence.

Le tarif comprend 3 semaines de vacances à prendre à votre convenance (déjà décomptées du tarif proposé). Il vous est demandé de prévenir la micro-crèche 1 mois avant la prise de vacances par mail.

L'adaptation se fait sur 5 jours :

Lundi : 1h avec le(s) parent(s) /
Mardi : 1h (dont 20mn sans le parent) /
Mercredi : 2H le matin (sans le parent) /
Jeudi : ½ journée matin 8H/12H15 /
Vendredi : petite journée 8H/12H15.

Les heures d'arrivée et départs sont libres (sauf moment de repas et de sieste.

Il n'y a pas de déductions de tarif en cas d'absence.

Le tarif comprend 3 semaines de vacances à prendre à votre convenance (déjà décomptées du tarif proposé). Il vous est demandé de prévenir la micro-crèche 1 mois avant la prise de vacances par mail.

CHOISIR LA DATE D'ENTREE SOUHAITEE :

MICRO CRECHE A CONTRACTUALISATION AU FORFAIT – CRENEAUX HORAIRES PROPOSES

Pour la Micro Crèche : **LILIKADOK (Pointes Des Châteaux)**

OUVERTURE 06H45 – FERMETURE 20H15

☐ LUNDI	: DE	A	/	☐ MARDI	: DE	A
☐ MERCREDI	: DE	A	/	☐ JEUDI	: DE	A
☐ VENDREDI	: DE	A				

Pour la Micro Crèche : **LEU LAGON (Centre-Ville)**

OUVERTURE 06H45 – FERMETURE 19H15

☐ LUNDI	: DE	A	/	☐ MARDI	: DE	A
☐ MERCREDI	: DE	A	/	☐ JEUDI	: DE	A
☐ VENDREDI	: DE	A				

Pour la Micro Crèche : **MOIRA (Piton)**

OUVERTURE 06H45 – FERMETURE 18H15

☐ LUNDI	: DE	A	/	☐ MARDI	: DE	A
☐ MERCREDI	: DE	A	/	☐ JEUDI	: DE	A
☐ VDENDREDI	: DE	A				

ACCUEL COMPLEMENTAIRE POSSIBLE :

SAMEDI ☐ DE A

L'accueil le samedi matin est possible à Moira, pour un montant forfaitaire de 95€ mensuels soit 22€ par samedi qui comprend une collation (9h15), un déjeuner froid ou plat cuisiné (type Blédichef) + dessert. L'accueil se fera de 7h45 à 12h15. Les activités proposées seront : baby gym, poterie, éveil musical...

Toutes les pièces sont obligatoirement afin de valider la pré-inscription et calculer le tarif.

- Copie des pages, actives de votre livret de famille et/ou certificat de grossesse avec date prévisionnelle d'accouchement.
- Copie du dernier avis imposition Père et Mère. [Toutes les pages](#)
- Attestation CAF de moins de 3 mois précisant le quotient familial et les enfants à charge (disponible sur caf.fr)
- Justificatif d'adresse (eau ou électricité, ou tel)
- RIB

LISTE DE PIECES A ENVOYER PAR MAIL :

marion.leulagon@gmail.com

☐ Je soussigné(e) **accepte le prélèvement bancaire de mes frais de garde.**

Le tarif comprend 3 semaines de vacances à prendre à votre convenance et à nous prévenir par mail au plus tard un mois à l'avance.

Chaque mois votre part famille sera prélevée le 01. Votre part CAF sera prélevée le 11 du mois suivant. Les Chèques Marmailles doivent être remis à l'équipe des réceptions du carnet.

Les attestations de fin de mois CMG sont remplies par nos soins et transmises à la CAF mensuellement.

La caution est encaissée lors de l'inscriptions et correspond à un mois total d'accueil, payable par virement pour la partie correspondant à la part de famille, et par chèque lors du premier mois d'accueil de l'enfant pour la partie correspondant à la part CAF. Elle vous sera rendue, au départ de votre enfant, après règlement total des frais d'accueil.

Si vous souhaitez prendre plus de 3 semaines de vacances par an, veuillez les inscrire dans le tableau suivant.

A compter de la 4^{ème} semaine de vacances, chaque semaine donnera lieu à une réduction du tarif forfaitaire mensuel.

CHOISIR LES SEMAINES DE VACANCES PREVUES :

Attention : ces semaines ne pourront être modifiées car elles seront proposées aux familles en attente.

SEMAINE 4	DU	A
SEMAINE 5	DU	A
SEMAINE 6	DU	A
SEMAINE 7	DU	A
SEMAINE 8	DU	A
SEMAINE 9	DU	A
SEMAINE 10	DU	A

Ce formulaire doit être rempli entièrement afin de pouvoir continuer l'inscriptions.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la structure dans le but de recueillir des informations familiales et financières. Elles sont conservées pendant toute la procédure de pré-inscription (et d'inscription si elle a lieu) de votre enfant et sont destinées au recueil des éléments nécessaires en vue de l'établissement de la proposition tarifaire pour l'accueil de votre enfant dans l'un de nos établissements. Conformément à la loi dite « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Mme CILLON, Valeriecillon2@gmail.com.

☐ En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de l'analyse de l'éligibilité au CMG et à l'établissement du tarif mensuel de garde de mon enfant à la Micro Crèche et transmises à la CAF pour statistiques.